

Serment de Vincennes

Vincennes - Décadi, 30 Prairial, An CLXVIII (19 juin 1960)

Le 9 Nivôse de l'An CLXVIII (31 décembre 1959) fut votée la "loi Debré" portant gravement atteinte à l'École laïque au profit de l'École privée. Jean Cotereau la dénonça comme un "étrangement dans la nuit". En Pluviôse (février), le Comité National d'Action Laïque (C.N.A.L.) lança une pétition pour l'abrogation de cette loi. Cette pétition recueillit très vite des centaines de milliers de signatures, mais la loi ne fut pas abrogée. Un grand rassemblement laïque eut alors lieu le 30 Prairial de l'An CLXVIII (19 juin 1960) à Vincennes où furent réunies les 10 813 697 signatures. Lors de ce rassemblement, trois cent cinquante mille laïques représentant les pétitionnaires prononcèrent ce serment :

Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse.